

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du 23 janvier 2025

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 janvier à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 janvier 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Absent excusé : Gwénoé DANILO, Karine LORGEUX

Pouvoirs : Gwénoé DANILO donne pouvoir à Gaëtan JAMET,
Karine LORGEUX donne pouvoir à Lionel de BOUVIER

Secrétaire de séance : Pierre AUDRAN a été élu secrétaire de séance.

2025-01-23-02 Modification des tarifs municipaux

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'il convient d'ajuster le droit de place aux tarifs pratiqués sur les communes voisines, M le Maire propose de fixer le droit de place pour les marchands ambulants à 3.00 € par jour à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le droit de place à 3.00€ par jour à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- Dit de ce droit de place sera exigible tous les trimestres par émission d'un titre ;
- Autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des tarifs votés le 24 octobre 2024 ;
- Charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yannick CHESNAIS

Le secrétaire de séance,
Pierre AUDRAN



A blue ink signature of Pierre Audran, written in a cursive style.